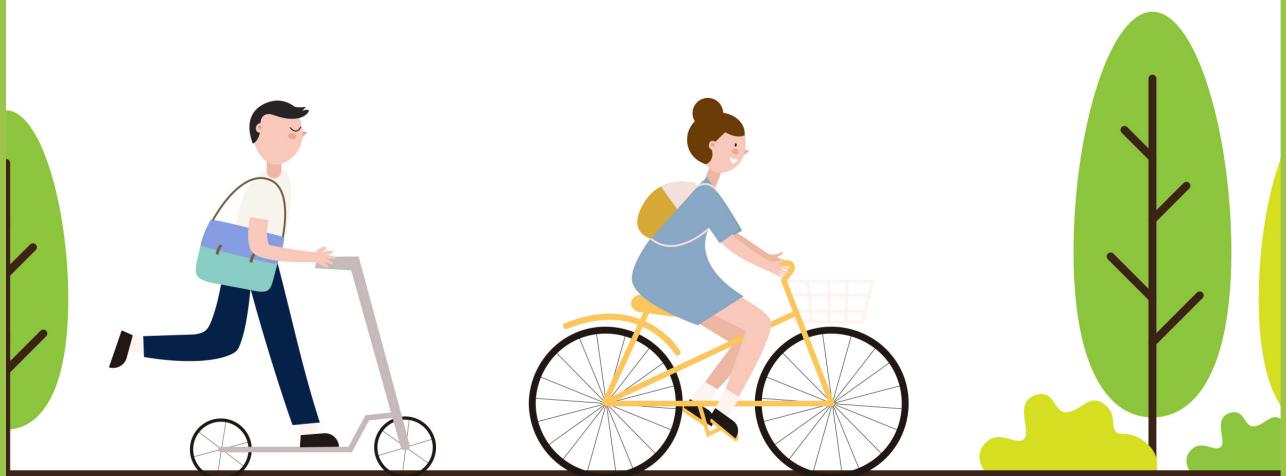


Synthèse

Magazine municipal N°119 - Janvier 2025

Meilleurs
voeux
2026



Avec la voie verte entre les deux Mourmelon,
marchons, roulons et respirons ensemble.
2026 sera l'année de la mobilité douce !



MOURMELON LE GRAND
www.mourmelonlegrand.fr



Au revoir !

L'année 2026 sera particulière puisqu'au mois de mars, vous serez appelés aux urnes pour le renouvellement du conseil municipal. Comme je l'ai annoncé il y a plusieurs mois, je ne me représenterai pas.

De ces dix années de mandature, je retiendrai :

- Au niveau du personnel de la mairie : la mise en place des horaires variables, des RTT et du compte épargne temps.
- Concernant les services à la population : la possibilité de réaliser à Mourmelon les documents d'identité, la création d'une structure France Services, d'un Relais Petite Enfance (RPE), sans oublier la création d'un espace spécifiquement destiné à l'accueil des enfants en période extrascolaire au sein de l'ancienne école maternelle Léon Bourgeois.
- L'habitat a également fait partie de mes préoccupations avec la création du Buisson Filot II et des logements entre les rues Canrobert et Foch. Des projets, notamment rue Gouraud n'ont malheureusement pas pu être validés, d'autres sont en cours comme sur les terrains face au collège. Les réserves foncières représentent à ce jour 3 hectares correspondant essentiellement à ces terrains face au collège et ceux acquis à l'Est du Buisson Filot II.
- Concernant le secteur économique : la mandature a été marquée par le développement de la zone du Tumoy.
- Il n'a échappé à personne, toute l'attention qui a été portée sur les infrastructures, avec la création du nouveau complexe sportif. A ce jour, les travaux n'accusent pas de retard notable et le bâtiment devrait être livré comme prévu, à la rentrée 2026.
- J'évoquerai également la voie verte, que certains pourraient considérer comme un « serpent de mer ». J'ai, fin décembre, signé la convention définitive permettant le commencement des travaux.
- Et probablement, le plus important, l'attention portée à chacun : la petite enfance (création du RPE), le milieu associatif (subventions de fonctionnement, infrastructures), la jeunesse (ALSH, rendez-vous ados, École Municipale des Sports), les seniors (seniors en action, rendez-vous découverte, voyage et repas des ainés, colis de Noël, sans oublier l'attention toute particulière qui leur fut portée durant la crise du Covid). Enfin, à destination de tous, l'offre culturelle (spectacles, cinéma, animations, médiathèque).

Je clôturerai cet inventaire à la Prévert par l'adhésion au programme Petites Villes de Demain (PWD), programme facilitateur dans le montage, la réalisation et le financement de nos actions et par l'attention toute particulière que j'ai porté à la maîtrise budgétaire.

À chacune et chacun d'entre vous, je présente tous mes voeux pour cette année 2026 et souhaite le meilleur pour notre commune.

Pascal JALOUX,
Maire de Mourmelon-le-Grand

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Avec nos vœux de santé et de prospérité aux nouveau-nés et nos félicitations aux parents

22 août, Tom de Vincent Autin et Marie Leblanc
10 septembre, Noé de Maxime Melling et Lisa Barrilliot
24 septembre, Alice de Loïc Dufosse et Gwendoline Gallet
11 octobre 2025, Melyana de Jean-François Poindront et Adeline Bouvier
15 octobre, Zakaryza de Leïla Bourhou
18 octobre, Sam de Tony Andrieux et Marie Kruszewski
26 octobre, Fleur de Baudoin Mitiffiot de Belair et Alix Roger
28 octobre, Salomé et Armand de Raphaël Perrin et Mélanie Guillier
27 novembre, Temeio de William Teriitehau et Poerava Fanaura

8 décembre, Raphaël de Sébastien Brice et Annaël Nice
8 décembre, Kayce de Paul-Emilien Codron et Mélissa Lacroix
20 décembre, Léïana de Siméon Lacroix et Laurine Bonnaud
4 janvier, Gaël de Clément Klein et Margaux Décauché

DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

15 septembre, Gérard Cazy, dans sa 83ème année
12 octobre, Bernadette Bonneaux veuve Walliser, dans sa 86ème année
21 octobre, Norbert Comberouse, dans sa 88ème année
3 novembre, Evelyne Jacob épouse Touillet, dans sa 73ème année
12 novembre, Huguette Gomérieux veuve Lefèvre, dans sa 93ème année
29 décembre, Liliane Flotte veuve Lecomte, dans sa 86ème année

EN BREF

Accueil de loisirs – Les prochaines sessions de l'ALSH se dérouleront d'abord pendant les vacances d'hiver, du lundi 16 au vendredi 27 février, puis pendant les vacances de printemps, du lundi 13 au vendredi 24 avril (2 semaines de 5 jours chacune). Les inscriptions se font à la semaine, avec trois formules possibles : la journée avec temps méridien (restauration collective sur place), la journée sans temps méridien, ou l'après-midi uniquement. Elles peuvent être effectuées en ligne sur l'Espace Famille Inoé ou en mairie, sur rendez-vous. Les périodes d'inscriptions seront précisées sur le site de la Ville. Renseignements au 03 26 66 10 44 ou sur www.mourmelonlegrand.fr

Commémorations – Les prochaines cérémonies commémoratives se tiendront le dimanche 26 avril (81ème journée nationale du souvenir des victimes et héros de la Déportation) : rassemblement à 11h30 devant la mairie. Puis le vendredi 8 mai (81ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945) : rassemblement à 9h30 devant la mairie. Chaque cérémonie sera suivie d'un dépôt de gerbe au cimetière civil.

Don du sang – Les prochaines collectes de sang sont programmées les mardis 3 mars et 28 avril, de 15h à 19h30, au centre culturel Napoléon III. Les conditions pour pouvoir donner : avoir entre 18 et 70 ans, peser plus de 50 kg et être reconnu(e) apte le jour de la collecte. Avec ou sans rendez-vous (prise de rendez-vous sur <https://dondesang.efs.sante.fr>). Renseignements au 03 26 49 33 00.

Élections municipales – Elles auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026. Les bureaux de vote, au nombre de trois, se tiendront à la mairie. Le numéro de bureau attribué à chaque électeur est indiqué sur sa carte électorale. Pour pouvoir voter, pensez à vous inscrire sur les listes électorales dans les délais impartis : en ligne jusqu'au 4 février 2026 et au guichet de la mairie jusqu'au 6 février 2026. Pour tout

renseignement, contactez le service Élections au 03 26 66 10 44.

Harcèlement – Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, il s'agit de harcèlement. Ce fléau se propage notamment via les smartphones, et plus particulièrement sur les réseaux sociaux (Snapchat, WhatsApp, Instagram, Facebook, etc.), ce qui constitue du « cyberharcèlement ». Les victimes comme les témoins doivent prévenir la direction de l'établissement scolaire concerné et peuvent également signaler ces faits au Programme de lutte contre le harcèlement à l'école (Phare) en appelant le 3018 (appel gratuit, anonyme et confidentiel, disponible 7j/7 de 9h à 23h). Plus de détails sur www.education.gouv.fr/non-au-harcelement.

Marché des producteurs – Les prochains rendez-vous auront lieu les mardis 24 février, 31 mars et 28 avril 2026, de 16h30 à 19h, sur le parvis de l'église Saint-Laurent. Ce nouvel emplacement, adopté depuis octobre, offre une meilleure visibilité et favorise la fréquentation. Pour rappel, le marché des producteurs se tient chaque dernier mardi du mois, de février à novembre. Pour tout renseignement, contactez le 03 26 66 10 44 ou consultez le site www.mourmelonlegrand.fr

Mutuelle – Pour découvrir, comparer et souscrire l'offre de mutuelle pour habitants, rencontrez un conseiller de la Mutuelle Just lors des permanences organisées en mairie, le 2ème mercredi de chaque mois, de 9h à 12h. Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous sur le site www.just.fr/rdv en tapant « Mourmelon » dans la barre de recherche. Vous préférez joindre un conseiller par téléphone ? Composez le 0809 546 000 (service gratuit + prix d'appel) du lundi au vendredi, de 9h à 17h30.

Piscine – Depuis septembre 2024, les droits d'entrée à la piscine de garnison sont encaissés uniquement à l'accueil de la mairie aux horaires habituels. Tarifs : 2,60 € par entrée (adultes et enfants à partir de 8 ans) et gratuit pour les enfants de moins de 8 ans. Les tickets sont impérativement vendus en carnets de 5. Rappelons que les enfants doivent être accompagnés d'un adulte responsable et que les mineurs non-nageurs doivent être surveillés par un adulte en maillot de bain présent sur place. Paiement en espèces uniquement ; carnets non échangeables et non remboursables. Renseignements : 03 26 66 10 44 ou www.mourmelonlegrand.fr.

Population légale – Au 1er janvier 2026, la population légale de notre commune, calculée par l'Insee, s'élève à 4948 habitants. Elle se compose de la population municipale (4895 habitants) et de la population comptée à part (53 habitants). Cette dernière regroupe les personnes résidant habituellement dans la commune mais logées ailleurs pour leurs études ou pour des raisons de santé ou professionnelles.

Propriété urbaine – Les riverains sont tenus d'entretenir les abords de leur habitation : balayage du caniveau, désherbage, mais aussi ramassage des détritus. En période hivernale, le déneigement et le salage des trottoirs longeant l'habitation incombe à l'occupant, qu'il soit locataire ou propriétaire. Toujours concernant la propriété urbaine, les propriétaires d'animaux domestiques sont tenus de procéder au ramassage des déjections sur la voie publique et les espaces ouverts au public. Enfin, il est rappelé aux fumeurs que le jet de mégots de cigarette est interdit. Le non-respect de ces obligations est passible d'une amende de 68 euros.

DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES



Sport en famille



Création d'un parcours VTT au parc Eugénie



Micro Festival dans le cadre de la Micro-Folie



Cérémonie commémorative du 11 novembre



Collecte des Banques Alimentaires



Goûter de Noël du RPE



La Route de Noël



Diagnostic archéologique préventif du futur Espace Édith PIAF

FINANCES

Débat d'orientations budgétaires 2026 : un cap maintenu malgré les contraintes

Dans un contexte financier national incertain et marqué par la baisse annoncée des dotations de l'État, le conseil municipal s'est réuni le 17 décembre pour débattre des orientations du budget 2026. Malgré ces contraintes, la Ville fait le choix de ne pas augmenter les impôts communaux, tout en maintenant les services à la population et en poursuivant ses investissements, au premier rang desquels la construction du futur complexe sportif.

Budget 2026 : ce qu'il faut retenir

- Pas d'augmentation des impôts communaux malgré un contexte financier contraint.
- Un budget de fonctionnement maîtrisé, autour de 4,6 M€.
- Des services à la population maintenus, avec un soutien aux associations et à la vie locale.
- Un effort d'investissement important, dominé par la construction du complexe sportif.
- Un équipement financé à 67 % par des subventions, limitant l'impact pour la commune.

Comment est voté le budget communal ?

En fin d'année, le conseil municipal débat des grandes orientations financières. Il ne s'agit pas encore de voter le budget, mais de définir le cadre dans lequel il sera préparé. Sur la base de ces orientations, le maire et les services municipaux élaborent le budget, qui détaille l'ensemble des recettes et des dépenses prévues pour l'année à venir.

Le budget primitif est ensuite soumis au vote des élus, généralement en début d'année. Une fois adopté, il devient exécutoire et peut être mis en œuvre. En cours d'année, si nécessaire, le budget peut être ajusté par des décisions modificatives, votées en conseil municipal, afin de tenir compte de l'évolution des dépenses ou des recettes.

Un budget de fonctionnement à maîtriser...

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour 2026 devraient s'équilibrer à un niveau proche de celui de 2025, soit environ 4 600 000 €. Les charges de personnel, estimées à 2 100 000 €, seraient en hausse, principalement en raison de l'augmentation des cotisations aux caisses de retraite.

En revanche, les charges à caractère général (énergie, maintenance, prestations de service, animations, centres de loisirs, etc.) seraient en baisse d'environ 130 000 €. Cette diminution s'explique notamment par le fait qu'un crédit exceptionnel de 116 000 €, lié à une assurance dommage-ouvrage pour le complexe sportif, avait été inscrit au budget 2025.

Certaines dépenses, comme l'énergie ou les assurances, sont difficiles à réduire. La collectivité agit donc prioritairement sur les dépenses liées aux actions et projets qu'elle met en œuvre. Après une réduction

de 10 % en 2025, une nouvelle baisse de 2 % est ciblée pour 2026.

Malgré cette maîtrise budgétaire, la Ville entend continuer à soutenir la vie locale. À titre indicatif, les crédits envisagés pour 2026 seraient les suivants : 207 000 € pour la culture et l'événementiel (dont 26 000 € pour la médiathèque et 59 000 € de subventions aux associations non-sportives), 48 000 € pour la jeunesse, 69 000 € pour le sport (dont 39 000 € de subventions aux associations sportives), 86 000 € pour le cadre de vie, 16 000 € pour les personnes âgées et 7 000 € pour le Relais Petite Enfance (RPE).

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est indispensable pour dégager une capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la part du budget permettant de financer les investissements sans recourir à l'emprunt. En 2026, cet autofinancement devrait s'élever à environ 27 000 € au stade du budget primitif, avant la reprise des excédents.



[... pour autofinancer des investissements structurants de la commune](#)

Cette année encore, la plus grande partie des dépenses d'investissement sera consacrée à la construction du complexe sportif, qui représentera quelque 4 100 000 € sur les 6 400 000 € de crédits qui devraient être inscrits au budget 2026.

Parmi les autres projets prévus figurent notamment : le remplacement des pompes à chaleur du pôle public et son amélioration thermique (626 000 €), l'aménagement de la ruelle de La Cheppe (121 000 €), le remplacement des éclairages au gymnase

du Terme Hilaire (70 000 €), les études pour la rénovation de la salle Louisiane (64 000 €), les études pour la réfection de la rue Saint-Martin (60 000 €) et enfin, s'agissant du centre culturel Napoléon III, l'achat de nouveaux matériels de sonorisation (75 000 €) et l'implantation d'un local de stockage (56 000 €).

La Ville poursuivra également son soutien aux propriétaires dans le cadre des rénovations de façades, avec un crédit de 5 000 €. Elle prévoit par ailleurs une enveloppe de 200 000 € pour l'acquisition de réserves foncières afin d'accompagner le développement urbain de la commune.

Budget de fonctionnement / budget d'investissement : quelle différence ?

- **Le budget de fonctionnement :** il finance les dépenses courantes de la commune (salaires, énergie, entretien des bâtiments, subventions aux associations, animations, services municipaux, etc.).
- **Le budget d'investissement :** il concerne les projets à long terme (constructions, rénovations, voirie, équipements publics, achats de terrains, etc.).

[Un complexe sportif largement subventionné](#)

Le financement des investissements reposera notamment sur 2 274 000 € de subventions attendues en 2026, intégralement dédiées au complexe sportif. Dans l'attente de la reprise des excédents, un emprunt d'équilibre d'environ 3 400 000 € sera inscrit au budget d'investissement.

À noter que le futur complexe sportif bénéficiera, au total, d'un taux de subvention de 67 %, avec 4 860 662 € d'aides pour un coût de

réalisation de 7 254 719 € hors taxes. Les subventions obtenues sont les suivantes : 898 910 € de l'État au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), 1 000 000 € de la région Grand Est, 2 167 515 € du département de la Marne, 365 902 € de l'Agence de l'eau, 320 000 € de l'Agence nationale du sport, 8 335 € de la région Grand Est et de l'ADEME et 100 000 € de la Fédération Française de Tennis.



Vue depuis la rue du Docteur Pierre Quenin



Quelques chiffres...

- Les subventions versées en 2025 aux associations non-sportives se sont élevées à 52 190 €, dont 48 000 € au profit de l'EIMM (École intercommunale de musique de Mourmelon). Celles octroyées aux associations sportives ont été de 37 322 €.
- 686 719 € de recettes fiscales ont été reversés par la Ville en 2025 (570 585 € au profit de la Châlons-Agglo et 116 134 € au bénéfice du Fonds national de garantie individuelle des ressources – FNGIR) sur un montant total perçu de 1 226 543 € (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants), soit 56 % des recettes fiscales.
- 2 708 761 € : c'est le montant des dotations de fonctionnement que la Ville perçoit de l'État. La population de Mourmelon-le-Grand étant passée en dessous du seuil de 5 000 habitants, la Dotation de solidarité urbaine (DSU) sera désormais réduite de 10 % par an, jusqu'à sa disparition complète dans 9 ans, sauf à ce que la population repasse au-dessus de ce seuil. En 2025, la DSU s'élevait à 643 971 €. Sa disparition progressive n'est donc pas anodine !

INFOS PRATIQUES

Listes électorales : rappels pratiques

• Inscription et mise à jour

Si vous êtes déjà inscrit, inutile de vous réinscrire à chaque élection : votre inscription reste valable. Elle peut également se faire automatiquement si vous vous êtes fait recenser à la mairie à partir de 16 ans ou si vous avez participé à la Journée Défense et Citoyenneté. Dans ce cas, l'INSEE se charge de vous inscrire d'office sur la liste électorale de votre commune.

• Majorité et droit de vote

La majorité pour voter s'apprécie le jour du scrutin. Si vous avez 18 ans la veille du 1er tour, vous pourrez voter aux deux tours. Si vous atteignez 18 ans entre les deux tours, votre nom figurera déjà sur la liste électorale, mais votre case sera griseée au 1er tour avec la mention « ne vote pas ». Vous pourrez alors voter au second tour.

• Changement d'adresse intra-muros

Si vous déménagez dans la même commune, pensez à prévenir le service Elections. En effet, un changement d'adresse peut entraîner un changement de bureau.

Ces démarches simples permettent de s'assurer que votre droit de vote est préservé et de voter dans les meilleures conditions. Pour tout renseignement, contactez le Service Élections de la mairie au 03 26 66 10 44 ou par mail à contact@villedemourmelonlegrand.fr



Des permanences pour la rénovation énergétique

Afin d'accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation de logement, l'Espace Conseil France Renov' du Pays de Châlons propose des permanences du Comal-Soliha-51 au sein de la structure France Services de Mourmelon-le-Grand. Ce service public, neutre et entièrement gratuit, permet d'obtenir des conseils personnalisés pour améliorer son habitat : travaux de rénovation, économies d'énergie, aides financières mobilisables, démarches administratives, etc.

En 2026, les permanences auront lieu de 14h30 à 16h00 les mardis 21 avril, 18 août et 15 décembre. En complément de ces permanences, la structure France Service reste bien évidemment à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.

Enfin, pour savoir si vous êtes éligible aux dispositifs d'aide ou pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le Comal-Soliha-51 au 0 800 772 930 (appel gratuit).

La procuration de vote passe à l'ère numérique

Il est désormais possible d'établir une procuration de vote sans se déplacer. Grâce à l'application France Identité et à l'identité numérique certifiée, la démarche devient plus simple, plus rapide et entièrement sécurisée.

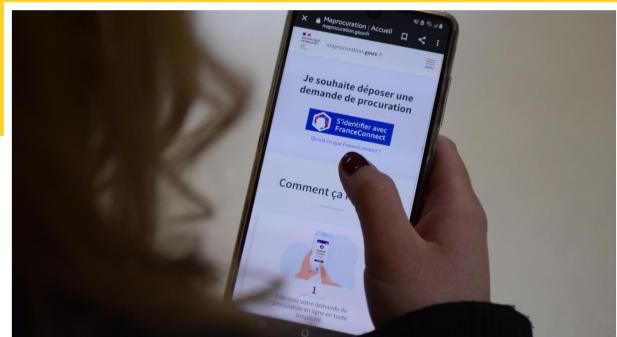
La demande s'effectue sur le site officiel « MaProcuration.gouv.fr ». Après connexion via FranceConnect, l'électeur renseigne les informations nécessaires : identité du mandataire, commune et date du scrutin. Jusqu'ici, la vérification d'identité imposait un passage en commissariat ou en gendarmerie. Désormais, les titulaires d'une identité numérique certifiée peuvent accomplir cette étape en ligne.

Il suffit d'utiliser l'application France Identité, associée à la nouvelle carte nationale d'identité électronique. L'utilisateur scanne un QR code, saisit son code personnel et lit sa carte grâce à la fonction sans contact (NFC) du téléphone. En quelques minutes, la procuration est validée et transmise automatiquement à la mairie du lieu de vote. Un courriel confirme ensuite l'enregistrement.

Les électeurs qui ne disposent pas encore de cette identité certifiée peuvent bien sûr continuer à faire leur demande en ligne, mais doivent se rendre dans un commissariat ou une gendarmerie pour faire vérifier leur identité. Le mandataire votera ensuite dans le bureau du mandant, muni de sa pièce d'identité.

Cette évolution simplifie la vie des citoyens et rend le vote par procuration plus accessible, notamment pour les personnes âgées, les étudiants ou les électeurs absents de leur commune le jour du scrutin. Ce dispositif sera particulièrement utile lors des prochains scrutins, pour tous ceux qui ne pourront pas se déplacer.

La sécurité reste au cœur du système : l'identité numérique certifiée, développée par l'État et validée en mairie, garantit la fiabilité des démarches. Une avancée concrète vers une administration plus fluide et toujours au service du droit de vote.



NATURE

En hiver, aidons les oiseaux des jardins

Ville primée par le CNVVF depuis 2002 et labellisée 4 fleurs depuis 2008, la commune inscrit son action bien au-delà du fleurissement, en faveur de la qualité du cadre de vie, de la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. En hiver, lorsque le froid s'installe, les oiseaux peinent à trouver leur nourriture : quelques gestes simples permettent de les aider à passer la saison froide, tout en profitant d'un spectacle vivant et coloré depuis nos fenêtres. Voici quelques conseils.

De novembre à mars uniquement

Le gel, la neige et le froid réduisent fortement l'accès à la nourriture. Installer un point de nourrissage permet d'apporter une aide précieuse aux oiseaux durant l'hiver. Une fois commencé, ce nourrissage doit être poursuivi régulièrement jusqu'au retour des beaux jours. Pour en profiter pleinement, il est conseillé d'installer la mangeoire à un endroit visible depuis une fenêtre.

Le nourrissage peut débuter dès les premières gelées, généralement en novembre, et se poursuivre jusqu'à la fin de l'hiver, en mars, y compris en cas de grand froid. À l'approche du printemps, les quantités doivent être diminuées progressivement avant l'arrêt complet. En dehors de cette période, il est important de ne pas nourrir les oiseaux afin de préserver leur autonomie et leur rôle de prédateurs naturels.

Que leur donner à manger ?

Les mésanges, rouges-gorges, pinsons ou moineaux ont chacun leurs préférences alimentaires. Les graines (tournesol, millet, chanvre, avoine, blé), les fruits secs non-salés et les matières grasses végétales constituent une alimentation adaptée. Le pain frais, les aliments sucrés ou salés et les restes de repas sont à proscrire. Concernant les boules de graisse, celles-ci doivent impérativement être proposées sans filet afin d'éviter que les oiseaux ne s'y emmèlent.

La nourriture peut être proposée dans des mangeoires installées à l'abri du vent et des prédateurs, sur des plateaux disposés sur un rebord de fenêtre ou un balcon, ou directement au sol



dans un espace dégagé pour certaines espèces. Un geste simple consiste également, à l'automne, à laisser des feuilles mortes au pied des arbustes : le rouge-gorge y trouve encore des insectes, même en hiver.

Enfin, même en hiver, les oiseaux ont besoin de boire. Mettre à leur disposition un point d'eau propre et régulièrement renouvelé est donc essentiel.

À faire soi-même : des boules de graisse maison

Fabriquer ses propres boules de graisse est simple, économique et très apprécié des oiseaux.

Ingrédients pour 4 à 5 boules :

- 100 g de graisse végétale non-salée ;
- 100 g de graines variées (tournesol, millet, chanvre, avoine, blé concassé) ;
- En option : raisins secs, noix concassées, pommes séchées en petits morceaux.

Préparation :

- Faire fondre doucement la graisse à feu très doux (sans la faire bouillir) ;
- Hors du feu, mélanger la graisse liquide avec les graines et fruits secs ;
- Verser dans de petits pots (type yaourt) et glisser une ficelle pour la suspension ;
- Laisser durcir 2h au réfrigérateur (ou à l'extérieur par temps froid) ;
- Démouler et suspendre à l'abri des chats et autres prédateurs.

À noter : comptage national des oiseaux des jardins

Les 24 et 25 janvier 2026, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) propose à tous de participer au comptage national des oiseaux des jardins. Cette opération de sciences participatives consiste à observer et recenser, pendant une heure, les espèces présentes chez soi. Une action accessible à tous, utile à la connaissance et à la protection de la biodiversité. Détails sur le site de la LPO : www.lpo.fr

TRAVAUX

Des travaux au service du quotidien

De l'éclairage public à la réfection des bâtiments municipaux, en passant par les équipements sportifs, la Ville poursuit ses travaux pour améliorer le quotidien de tous. Petit tour d'horizon des chantiers en cours et à venir.

Modernisation de l'éclairage public : le Buisson Filot I en première ligne

Dans le cadre des conclusions du diagnostic et du schéma directeur de rénovation de l'éclairage public réalisés en 2024, la municipalité a engagé une vaste démarche de modernisation de son parc d'éclairage. Une consultation a été lancée afin de programmer les premières interventions et définir les priorités pour les quartiers concernés.

La priorité a été donnée au lotissement « Le Buisson Filot I ». Aménagé en 2009 par le bailleur Le Foyer Rémois, ce quartier a vu ses espaces et équipements publics rétrocédés à la Ville. Les candélabres existants, composés de mâts en bois et de lanternes LED de première génération, montraient des signes d'usure avancée. Certains mâts, devenus poreux, ont même dû être déposés pour garantir la sécurité des usagers. La municipalité a donc pris la décision de remplacer l'intégralité des mâts et des lanternes.

Les nouveaux équipements seront constitués de mâts en acier thermolaqués et de lanternes de dernière génération, pilotables à distance. Soucieuse de préserver une cohérence urbaine, la Ville a retenu un modèle identique à celui déjà installé dans le lotissement



voisin « Le Buisson Filot II ». Dans le même temps, les candélabres de la rue Marie Hazeaux feront également l'objet d'une rénovation.

Parallèlement, une extension du réseau d'éclairage public est programmée rue du maréchal Foch afin d'illuminer l'ilot d'entrée de ville depuis la RD19, offrant ainsi plus de sécurité pour les véhicules arrivant de Mourmelon-le-Petit.

À l'issue de la consultation, l'entreprise FME a été retenue pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux. Le chantier a débuté le 1er décembre dernier et devrait s'achever d'ici fin janvier ou début février, apportant aux rues concernées un éclairage modernisé, sécurisé et harmonieux.

Réfection du hall d'accueil de la mairie



Depuis le 5 janvier, l'accueil de la mairie a été temporairement transféré à l'accueil de la médiathèque. Les jours et horaires d'ouverture restent inchangés, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf le mardi matin).

Ce déplacement exceptionnel est nécessaire pour permettre la

réfection du hall d'accueil de la mairie, à la suite d'un désordre structurel constaté dans le bâtiment. Ces travaux, pris en charge par l'assurance construction, comprennent la suppression de la porte tambour remplacée par des portes classiques, la démolition et la reconstitution de la chape et du plancher chauffant, ainsi que le remplacement du sol en linoléum par du carrelage.

La fin des travaux est prévue pour la première quinzaine de mars 2026. Pendant cette période, nous vous invitons à vous rendre à l'accueil de la médiathèque pour toutes vos démarches administratives. Nous nous réjouissons de pouvoir offrir bientôt un hall d'accueil rénové, plus fonctionnel et accueillant pour tous et vous remercions pour votre compréhension et votre patience.

Un nouvel anneau de course

Labélisée « Commune sportive du Grand Est » pour la période 2024-2028 par le CROS (Comité Régional Olympique et Sportif), la ville de Mourmelon-le-Grand poursuit son engagement en faveur du sport et du bien-être de ses habitants. Dans ce cadre, un nouvel anneau de course verra le jour dans notre commune dans le courant de l'année. Ce dernier sera doté de trois couloirs en enrobé rouge, avec marquages conformes aux normes.

Situé entre les rues du Couchant et Saint-Exupéry, à deux pas du groupe scolaire du même nom, du collège Henri Guillaumet et du futur complexe sportif, cet équipement permettra une pratique sécurisée de la course, que ce soit dans le cadre scolaire ou pour le loisir. Conçu avant tout pour répondre aux besoins locaux, il favorisera l'activité physique quotidienne des jeunes comme des adultes.

La réalisation de ce projet s'inscrit dans le programme Petites Villes de Demain (PVD) mais aussi dans le cadre du Pacte Territorial de Relance et de Transition Énergétique (PTRTE) du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne, ouvrant droit à des subventions à hauteur de 45 %. Pour un coût total de 61 303,50 € hors-taxes, la commune pourra ainsi bénéficier d'une aide de 27 586,58 €, réduisant le reste à charge à 33 716,92 €.

Ce nouvel anneau de course illustre l'engagement de Mourmelon-le-Grand pour le développement d'infrastructures sportives de qualité et accessibles à tous, contribuant au dynamisme de la commune et à la promotion d'un mode de vie actif.



Remplacement d'une aire de jeux

Mise en service en 2004, l'aire de jeux située aux abords du centre culturel Napoléon III arrive aujourd'hui à un stade de vieillissement nécessitant des réparations régulières. Afin de proposer aux familles

un espace plus durable et fonctionnel, la commune a décidé de moderniser cet équipement en le dotant d'une nouvelle aire de jeux.

Le futur aménagement comprendra un grand filet à grimper de type pyramide, un pendule ou portique permettant à plusieurs enfants de se balancer simultanément, une structure ludique combinant espaces de rencontre, modules d'escalade et surface de glisse, ainsi qu'un jeu sur ressort. L'ensemble des équipements sera conçu en acier galvanisé afin d'en garantir la solidité et la longévité.

Ce projet vise à renforcer l'attractivité de la commune, à favoriser les liens sociaux et la mixité intergénérationnelle, tout en contribuant à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Il s'inscrit dans le programme Petites Villes de Demain (PVD) ainsi que dans le Pacte Territorial de Relance et de Transition Énergétique (PTRTE) du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne.

Grâce à un taux de subvention de 80 %, le reste à charge pour la commune s'élèvera à 6 372 € sur un montant hors taxes de 31 860 €. La consultation pour la fourniture et la pose de la nouvelle aire de jeux a été lancée le 29 août 2025. Les travaux de terrassement et la mise en place du sol amortissant en cailloux roulés seront réalisés par la collectivité, selon les équipements retenus.

À l'issue de la consultation, l'entreprise IMAJ a été retenue pour la fourniture et pose des jeux de fabrication Vinci Play. La réunion préparatoire avec l'entreprise a eu lieu courant janvier et a permis de choisir les couleurs définitives et de valider les emplacements. La livraison est prévue mi-mars.



Espace Édith Piaf : des fouilles archéologiques sans découverte majeure

Dans le cadre du projet de construction du futur espace Édith Piaf, des fouilles archéologiques préventives ont été menées par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) sur les terrains dits « Beauferey », situés rue Saint-Exupéry. Cette étape réglementaire constitue un préalable indispensable avant le démarrage des travaux. Les opérations se sont déroulées sur deux journées, les 13 et 14 janvier 2026. À l'issue des investigations, la remise en état du terrain a été assurée les 15 et 16 janvier.

À l'instar des fouilles archéologiques réalisées précédemment dans ce même secteur lors de la préparation du futur complexe sportif, les recherches n'ont révélé qu'un vestige unique : une fosse de chasse. Aucun autre élément archéologique notable n'a été mis au jour. Ces résultats confirment le faible potentiel archéologique du site et ouvrent la voie à la poursuite du projet d'aménagement du futur espace Édith Piaf.

SPORT / JEUNESSE

Démarrage prometteur pour l'École Municipale des Sports

Depuis la rentrée de septembre, l'École Municipale des Sports (EMS), portée par le service Sports et Jeunesse, rencontre un beau succès auprès des familles. Destinée aux enfants de la grande section de maternelle au CM2, l'EMS leur permet de découvrir différentes disciplines sportives dans un cadre ludique et encadré par les éducateurs sportifs municipaux.

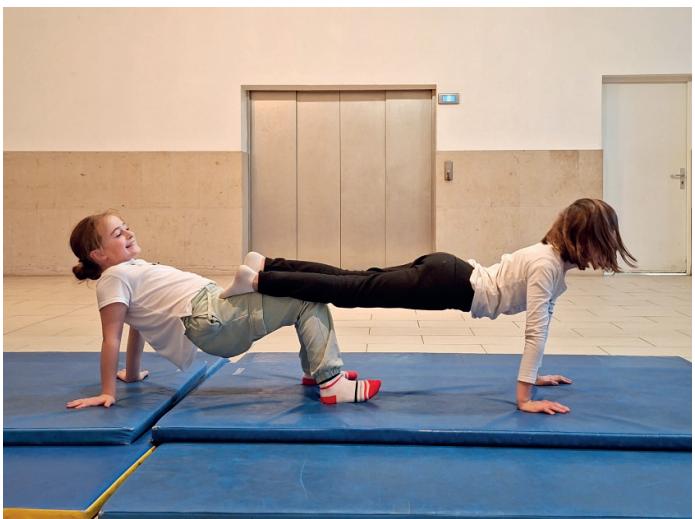
Retour sur le 1er cycle

Le premier cycle d'activités, qui s'est déroulé du 10 septembre au 27 novembre 2025, a permis à de nombreux enfants de découvrir plusieurs disciplines telles que l'escrime, le parcours cirque, l'acrosport et les acrobaties. Les retours des familles ont été très positifs, tant sur la diversité des activités proposées que sur l'implication des éducateurs sportifs.

2ème cycle en cours et 3ème cycle à venir

Nous sommes actuellement engagés dans le 2ème cycle d'activités, débuté le mercredi 3 décembre 2025 et qui se poursuivra jusqu'au 18 mars 2026. Ce cycle propose les activités suivantes : sarbacane et fléchettes, roundnet, jeux d'opposition et cirque.

À l'issue de ce second cycle, l'EMS poursuivra son programme avec un 3ème cycle, prévu du 25 mars au 17 juin 2026, comprenant 11 séances. Ce dernier cycle de la saison permettra de conclure l'année sportive en beauté, avec de nouvelles découvertes telles que la thèque (jeu inspiré du baseball), les jeux d'adresse et la jonglerie, ainsi que des activités gymniques et d'expression (GR).



À retenir : il est possible de bénéficier d'une séance d'essai gratuite, proposée uniquement lors de la première séance de chaque cycle. Une belle opportunité pour les enfants qui souhaitent découvrir l'EMS avant de s'inscrire.

Renseignements auprès du service Sports et Jeunesse : 03 26 66 79 48, par mail à fxpoinsenet@villedemourmelonlegrand.fr ou sur www.mourmelonlegrand.fr

SPORT / ASSOCIATION

Mourmelon accueille le championnat régional junior de Force Athlétique

La commune s'apprête à devenir, le temps d'un week-end, la capitale régionale de la Force Athlétique junior. Dans quelques semaines, près de 70 jeunes compétiteurs s'affronteront au gymnase du Terme Hilaire lors d'un championnat qualificatif pour les finales nationales. Un rendez-vous sportif d'envergure, porté par le CADM FAC, avec le soutien actif de la Ville.

Un championnat qualificatif

Les samedi 7 et dimanche 8 février 2026, Mourmelon-le-Grand vibrera au rythme de la Force Athlétique à l'occasion du championnat régional junior, une compétition qualificative pour les championnats de France. L'événement sera organisé par le club local CADM FAC (Force Athlétique et Culturisme) et se déroulera au gymnase du Terme Hilaire.

Partenaire de cette manifestation sportive d'envergure, la Ville mettra gracieusement à disposition ses installations et a également apporté un soutien financier au club. En effet, lors du conseil municipal du 17 décembre dernier, une subvention exceptionnelle de 720 euros a été accordée au CADM FAC. Celle-ci permettra au club d'acquérir du matériel homologué et indispensable au bon déroulement des compétitions officielles.

Ouvert au public

Près de 70 jeunes athlètes sont attendus pour ce rendez-vous régional qui mettra à l'honneur la performance, la rigueur et l'esprit sportif. Les épreuves débuteront chaque jour à partir de 10h (horaire susceptible d'évoluer en fonction du nombre de plateaux). La remise des récompenses aura lieu en fin de journée, à l'issue des compétitions.

Cyclo-cross et VTT, double titre national pour Valentine Hémart

Déjà mise à l'honneur dans nos colonnes pour son titre national en cyclo-cross, la jeune sportive de l'Union Cycliste Mourmelonnaise, du haut de ses 13 ans, confirme son immense talent en décrochant une nouvelle médaille d'or, cette fois en VTT.

Après le cyclo-cross, le VTT

Les lecteurs de Synthèse avaient découvert Valentine Hémart dans notre 117ème numéro, à l'occasion de son titre de championne de France FSGT de cyclo-cross, remporté en janvier 2025 à Perreux (Loire). À seulement 13 ans, la jeune athlète, originaire du village voisin de Baconnes, confirme tout son potentiel en décrochant une nouvelle couronne nationale, cette fois en VTT.

Les 25 et 26 octobre derniers, lors du championnat national FSGT de VTT organisé à Barlin (Pas-de-Calais), Valentine, licenciée à l'Union Cycliste Mourmelonnaise (UCM), s'est illustrée sur le parcours exigeant du Parc de la Fossette. Malgré des conditions rendues difficiles par les pluies abondantes, elle a su faire preuve



L'entrée est gratuite et une buvette avec restauration sur place sera proposée au public tout au long du week-end. Une belle opportunité pour découvrir cette discipline spectaculaire et encourager les jeunes sportifs !

Renseignements auprès du CADM Force Athlétique et Culturisme :

Téléphone : 06 34 04 81 91

Mail : deligny.florent@hotmail.com

Sur Facebook et Instagram : « CADM FAC »



de maîtrise, de régularité et de sang-froid pour s'imposer en catégorie minime.

Ce nouveau titre vient couronner une saison remarquable, marquée également par la victoire du Grand Est au Trophée de France des jeunes vététistes, à laquelle Valentine a largement contribué. Le président de l'UCM, Cyril Godot, salue une jeune athlète prometteuse, « incarnant pleinement les valeurs de la FSGT : dépassement de soi, esprit d'équipe et plaisir du sport ». Avec deux titres nationaux décrochés la même année dans des disciplines différentes, Valentine Hémart fait ainsi la fierté de tout un territoire !

PETITE ENFANCE

Le RPE s'engage aux côtés des assistant(e)s maternel(le)s

Engagée aux côtés des acteurs de la petite enfance, la municipalité a renouvelé cette année son soutien aux assistant(e)s maternel(le)s en leur proposant, par l'intermédiaire du Relais Petite Enfance (RPE), un cycle de six séances d'analyses de pratiques professionnelles.

Un accompagnement porté par la municipalité

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, la Ville de Mourmelon-le-Grand, via son Relais Petite Enfance (RPE), a organisé six séances d'analyses de pratiques à destination des assistant(e)s maternel(le)s du territoire. Animées par une analyste spécialisée et l'animatrice du RPE, ces rencontres ont réuni huit participantes.

Ces temps d'échanges avaient pour objectif d'offrir un espace sécurisé pour prendre du recul sur les pratiques quotidiennes. À partir de situations concrètes, les échanges ont permis d'analyser les postures professionnelles, les réactions, ainsi que les relations avec les enfants et les familles, dans un climat d'écoute, de respect et de confidentialité.

Chaque séance débutait par un temps « brise-glace », suivi de l'analyse collective d'une situation apportée par une participante, avec l'accompagnement bienveillant de l'intervenante.

Des échanges concrets au service du quotidien professionnel

Les thématiques abordées, directement issues du terrain, ont porté sur les besoins fondamentaux de l'enfant, les émotions, le cadre éducatif, la communication avec les parents, l'alimentation, l'autonomie ou encore l'accueil d'enfants aux besoins spécifiques. Ces échanges ont permis aux assistantes maternelles de repartir avec des pistes concrètes pour leur pratique.

Les retours ont été très positifs, marqués par un sentiment de reconnaissance du métier, une confiance renforcée et le plaisir de ne pas se sentir seul(e)s face aux difficultés.

La dernière séance, organisée le 1er décembre dernier, était consacrée à la pédagogie de Maria Montessori. Après une présentation de cette approche, les participantes ont réalisé leurs propres plateaux « d'activités de vie pratique » à partir de matériel de récupération.



Une dynamique appelée à se poursuivre

Face à l'enthousiasme suscité par ce cycle, la municipalité, via le Relais Petite Enfance, souhaite proposer de nouvelles séances d'analyses de pratiques, toujours dans une volonté forte de soutien, de valorisation et d'accompagnement des professionnel(le)s de la petite enfance à Mourmelon-le-Grand.

ÉCONOMIE LOCALE

Zoom sur les nouveaux commerces et services

Notre commune poursuit l'enrichissement de son offre de services de proximité grâce à l'implantation de nouvelles activités. Dans ce numéro, nous vous présentons une toiletteuse à domicile et une diététicienne-nutritionniste récemment installées à Mourmelon-le-Grand. Des initiatives qui illustrent le dynamisme et la vitalité de notre tissu économique local.

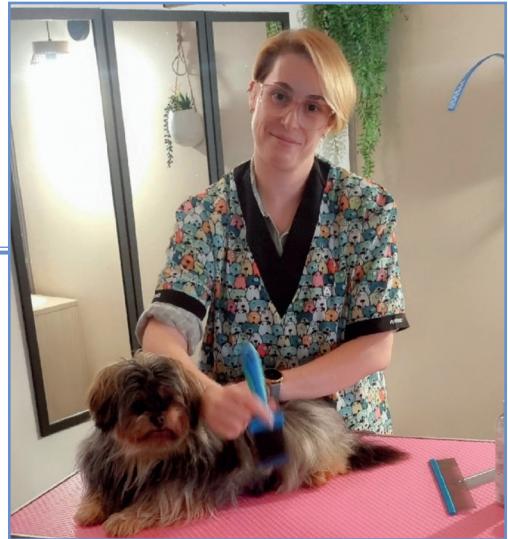
Ju'bulle de poil

Julie Diot a lancé son activité de toilettage à domicile « Ju'bulle de poil » le 1er septembre 2025. Elle se déplace dans un rayon de 25 km autour de Mourmelon-le-Grand pour prendre soin de vos compagnons, chiens comme chats. Ses prestations incluent le bain, la tonte, la réduction de mue, la coupe aux ciseaux et l'épilation, adaptées à toutes les races. Julie propose également des massages bien-être ainsi que du toilettage comportemental, idéal pour les animaux sensibles. Après une formation professionnelle de cinq mois à Châlons-en-Champagne, elle met aujourd'hui son savoir-faire et sa douceur au service de vos animaux.

Téléphone : 06.70.75.78.86 – Mail : ju.bulledepoil@gmail.com

Facebook : « Ju'bulle de poil » – Instagram : ju.bulledepoil

Joignable les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 17h, et les mercredis et samedis de 9h à 12h.



Marie Andrès-Devorst

Mariée et mère de trois enfants, Marie Andrès-Devorst, diététicienne-nutritionniste, a intégré le centre de bien-être « Au temps d'une douce heure ». Installée dans la Marne depuis 2010, elle a choisi la diététique par reconversion, guidée par son intérêt pour l'alimentation, le bien-être, la santé et l'activité physique. Son accompagnement repose sur des objectifs réalistes et durables ainsi que sur la reconnexion aux sensations de faim et rassasiement. Elle intervient notamment dans la perte ou la prise de poids, les troubles digestifs et thyroïdiens, la prévention cardiovasculaire, la nutrition du sportif et la (pré)ménopause. Son leitmotiv : « Parce que chaque personne est unique, votre alimentation doit l'être aussi ! ».

Adresse : centre bien-être « Au temps d'une douce heure », 13 rue Maurice Langlois

Téléphone : 06.66.90.14.51 – Mail : marieandres.dieteticienne@gmail.com

Prise de rendez-vous sur Doctolib

GSC : le lieutenant-colonel Thebault est le nouveau chef de corps

Le jeudi 26 juin 2025, la commune d'Aÿ-Champagne a accueilli la cérémonie de passation de commandement du GSC (Groupement de Soutien du Commissariat) de Mourmelon-le-Grand*. Un moment solennel, porteur de sens et de cohésion pour le Service du Commissariat des Armées.

Une cérémonie empreinte de solennité

Présidée par le commissaire général hors classe Olivier Marcotte, directeur central du SCA (Service du Commissariat des Armées), la cérémonie s'est déroulée dans un cadre protocolaire et symbolique. Après la remise de décorations et de témoignages de satisfaction à plusieurs personnels militaires, le colonel Gwénaël Loquet a remis le fanion du groupement, marquant la fin de deux années d'un commandement dense et engagé.

Ce temps fort s'est tenu en présence du général de division François-Yves Le Roux ainsi que de nombreuses autorités militaires et civiles, témoignant de l'importance du rôle tenu par le GSC au sein du soutien des forces.

Une nouvelle étape pour le GSC

Dans la continuité de la cérémonie, le commissaire général hors classe Olivier Marcotte a confié le fanion du Groupement de Soutien du Commissariat de Mourmelon-le-Grand au lieutenant-colonel Étienne Thebault, nouveau chef de corps de l'unité. Cette passation marque à la fois la clôture d'un commandement ayant accompagné une nouvelle organisation et une nouvelle appellation, et l'ouverture d'une nouvelle phase pour le groupement.

Les participants se sont ensuite réunis aux abords du canal de la Marne pour les allocutions officielles, avant de partager un moment de convivialité autour d'un cocktail déjeunatoire. Un temps d'échanges chaleureux, fidèle aux valeurs de cohésion et d'unité portées par le SCA.



Recrutement

Le GSC de Mourmelon-le-Grand* propose par ailleurs de nombreuses opportunités professionnelles, ouvertes aux militaires comme aux civils. Ses missions couvrent un large spectre du soutien des forces armées, incluant la restauration, l'hôtellerie, le transport, les ressources humaines et la logistique. Pour tout renseignement, il est possible de contacter Mme Florence Coiffier au 03.51.41.92.72 ou par courriel à florence.coiffier@intradef.gouv.fr ou gsc-mml.recrutement.fct@intradef.gouv.fr.

*La dénomination « Groupement de Soutien du Commissariat de Mourmelon-le-Grand » a été adoptée début 2025, en remplacement de celle de « Groupement de soutien de la base de Défense » (GSBdD).

501^e RCC : faire vivre la mémoire de l'Artillerie Spéciale

Le 19 septembre dernier, au quartier Delestraint, le 501^e régiment de chars de combat a commémoré la création de l'Artillerie Spéciale, rendant hommage aux pionniers des chars français de la Grande Guerre.

Un hommage solennel aux pionniers des chars de combat

Sous la présidence du général Régis Anthonioz, commandant la 2^e brigade blindée, et du colonel Cyrille Clément, commandant des troupes, la cérémonie s'est déroulée en présence de l'ensemble du régiment, des associations d'anciens combattants et de nombreuses autorités. Elle a rappelé la naissance, durant la Première Guerre mondiale, de cette arme novatrice qui allait profondément transformer l'art de la guerre terrestre.

Deux temps forts ont marqué la commémoration. Tout d'abord, le chef d'escadrons Jonathan s'est vu remettre la Légion d'honneur, distinction venant saluer son engagement au service de la Nation. Puis, les fanions de plusieurs unités ont ensuite reçu la Croix de guerre 14-18, perpétuant ainsi la mémoire des faits d'armes de leurs glorieux anciens lors du Premier Conflit mondial.

L'exposition de matériels emblématiques – du char FT17 aux blindés contemporains (VBL, Leclerc, DCL) – a illustré plus d'un siècle d'évolution au service d'une même vocation. La musique de l'Arme Blindée Cavalerie a accompagné la cérémonie de ses accents militaires, notamment avec des pièces évoquant la Première Guerre mondiale, avant d'interpréter « Alsace Lorraine » lors du défilé des troupes. À l'issue de ce dernier, un moment de convivialité a réuni militaires d'active et anciens, symbole d'une fraternité d'armes toujours vivante.



501^e RCC : immersion au cœur de la guerre urbaine

À Sissonne, dans l'Aisne, l'armée française dispose d'un terrain d'entraînement unique en Europe : le Centre d'Entraînement au Combat en Zone Urbaine (CENZUB). Pendant deux semaines, les soldats du 501^e régiment de chars de combat se sont préparés aux réalités brutales du combat urbain.

Une ville factice pour un entraînement bien réel

Derrière les grilles du camp militaire de Sissonne se dresse Jeoffrécourt, une cité sans civils mais riche en enseignements. Immeubles, rues étroites, commerces, école, mosquée et église composent ce décor ultra-réaliste. Ici, aucun figurant : seuls des militaires équipés de systèmes de simulation laser s'affrontent lors d'exercices grandeur nature.

Du 22 septembre au 03 octobre, les bérrets noirs du 501^e régiment de chars de combat ont investi cette ville fantôme pour un entraînement intensif. Le scénario : un ennemi fictif tente de s'emparer de la ville. Au programme : embuscades, tirs simulés, mines et frappes d'artillerie, de jour comme de nuit. Chaque impact est enregistré, chaque erreur immédiatement sanctionnée... virtuellement.

Apprendre à survivre en milieu urbain

La guerre moderne se joue désormais dans les villes, de l'Ukraine au Moyen-Orient. Or, le combat urbain est l'un des

plus complexes qui soient. Chaque fenêtre peut devenir une menace, chaque carrefour un piège. Pour un char de combat, la ville est un environnement hostile où l'erreur ne pardonne pas.

Au CENZUB, les tankistes du 501 ont travaillé en étroite coordination avec l'infanterie, le génie et l'artillerie. Une coopération indispensable : un char isolé est vulnérable, une infanterie sans appui blindé ne peut progresser. Trois enseignements ressortent de cet exercice : la rigueur des réflexes, l'adaptation permanente et la complémentarité des armes.

Évaluée lors de la phase finale, la 1^{re} compagnie de chars a été déclarée prête à partir en opération extérieure. Une validation exigeante, à la hauteur de la devise de cette unité : « Première et fière » !



8^e RMAT : visite de la ministre des Armées et du CEMAT

Le 17 octobre dernier, la ministre des Armées et des Anciens combattants, Catherine Vautrin, s'est rendue sur les emprises militaires de Mourmelon-le-Grand, accompagnée du chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT), le général d'armée Pierre Schill.

Parmi les unités visitées, le 8^e régiment du matériel (8^e RMAT) a présenté ses équipements et ses capacités techniques. Les maintenanciers du régiment ont pu échanger avec la ministre, venue s'informer des enjeux opérationnels et des besoins du terrain.



8^e RMAT : le FRSN entre en service

Le Forward Repair System NATO (FRSN), ou « conteneur équipé atelier », marque une évolution notable dans les capacités de maintenance de l'armée de Terre.

Transportable sur camion et déployable en quelques minutes, ce module permet des interventions lourdes directement sur le terrain : remplacement de moteurs, opérations de soudure ou réparations électroniques, y compris en environnement isolé. Il remplace progressivement les « camions ateliers Lot 7 », utilisés depuis près de quarante ans.



L'Agglo à la une

Lancement du dispositif FICHA à Saint-Memmie

un tri plus intelligent et récompensé pour les habitants



Dans un contexte marqué par des défis croissants en matière de gestion et de réduction des déchets, Châlons Agglo renforce ses actions en faveur de l'amélioration de la qualité du tri dans l'habitat collectif. Le constat est clair : les résidences collectives connaissent encore de nombreuses erreurs de tri, ce qui freine l'efficacité du recyclage. Pour accompagner les habitants, les sensibiliser et valoriser leurs efforts, un dispositif innovant a été déployé.

Le projet FICHA : un système de tri intelligent et incitatif

Depuis le 29 octobre 2025, le dispositif FICHA est déployé sur cinq immeubles à Saint-Memmie, dans des résidences gérées par le bailleur social Nov'Habitat.

Objectifs du projet :

- Accompagner les habitants dans leurs gestes de tri
- Améliorer la qualité du tri à la source
- Réduire les erreurs de tri impactant la chaîne du recyclage
- Récompenser les comportements vertueux

Comment ça fonctionne ?

Avec FICHA, les habitants sont acteurs du tri. Loin d'une démarche punitive, ce système encourage les bons gestes. Grâce à des équipements connectés installés sur les points de collecte, les dépôts sont analysés automatiquement par un système de traitement d'images, ainsi les habitants peuvent consulter leurs résultats via l'application. En fonction de la qualité de leur tri, ils cumulent des points échangeables chez des commerçants partenaires.

5 autres cocons sont en cours d'acquisition. Les 10 couvercles seront ensuite repositionnés dans d'autres immeubles pour sensibiliser un maximum d'habitants du territoire.

Rappel des bonnes pratiques de tri

Pour un tri efficace, certains déchets ne doivent jamais être déposés dans les bacs de tri : les sacs noirs et opaques, les emballages contenant encore de la nourriture, les emballages imbriqués (pots, canettes encastrées etc.), les couches/mouchoirs/essuie-tout, les vêtements, les bidons d'huile, les cagettes en bois. Une bonne qualité de tri garantit un recyclage optimal au centre de tri de La Veuve, où les emballages sont triés par matière avant d'être acheminés vers les usines de recyclage.

MÉDIATHÈQUE

- Du mardi au vendredi :
9h30 - 12h / 14h - 17h30
- Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

Renseignements : 03.26.66.57.07

CAFÉ LITTÉRAIRE

Un moment littéraire et caféné ! Partagez vos coups de cœur du moment et découvrez les pépites des autres participants ainsi que celles des bibliothécaires ! Public adulte, sur inscription.



SAMEDI 24 JANVIER - JOURNÉE BIEN-ÊTRE

10h : Atelier reconnexion parents-enfants avec Sandrine Lapie
Atelier mêlant du mouvement, de la détente, de la créativité... De 3 à 9 ans.
14h : Atelier Jesmonite
Venez découvrir la Jesmonite ! Ce nouveau matériau composite à base d'eau, utilisé pour mouler, couler ou sculpter des objets.
Ados/adultes - Gratuit - Sur inscription.



DU 24 AU 28 FÉVRIER - SEMAINE BRETONNE

- **Mardi 24 février** : Atelier « A la découverte de la Bretagne » à 15h - À partir de 7 ans. Sur inscription.
- **Mercredi 25 février** : Atelier « Nœuds Marins » à 15h - Public ados/adultes. Sur inscription.
- **Jeudi 26 février** : Atelier « Création de phare en carton » à 15h - À partir de 7 ans. Sur inscription.
- **Vendredi 27 février** : Atelier « Légende du roi Arthur » à 15h - À partir de 5 ans. Sur inscription.
- **Samedi 28 février** : Atelier « danse, musique et broderie bretonne » avec l'association des bretons du pays rémois « Kevrenn Ker Ar Roue » à 14h
Public familial - Gratuit - Sans inscription.

NOUVEAUTÉS

- *Cœur de pirate : Cavale* (CD)
- *Les discours les plus éloquentes* (documentaire)
- *The last Sunrise* (roman adulte)



COUP DE

- *Même les mamans ont peur* (album enfant)
- *Wing of Starlight* (roman ados)
- *Le seigneur des anneaux : La Guerre des Rohirrim* (dvd)



BÉBÉS LECTEURS

Samedis 7 février, 7 mars, 4 avril et 2 mai
Sur inscription
À 10h et 11h - 0/2 ans

L'HEURE DU CONTE

Mercredi matin
Accès libre
À 10h30
2/6 ans

INSTANTS MUSICAUX DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Samedis 14 février et 11 avril
Accès libre
À 15h

LUDO ÇA ME DIT !

Samedis 17 janvier, 21 février, 21 mars, 18 avril et 16 mai
Accès libre
De 14h à 17h - À partir de 3 ans

AGENDA



« Ville de Mourmelon-le-Grand »
www.mourmelonlegrand.fr

BILLETTERIE
EN LIGNE SUR
BILLETWEB.FR

JANVIER

JEUDI 29 JANVIER - 20h

CINÉ A L'AFFICHE « Vie privée »

Centre culturel Napoléon III

Sans réservation

7 € / 4 € pour les moins de 18 ans

FÉVRIER

VENDREDI 6 FÉVRIER - 20h

SPECTACLE FAMILLE

« Le cabaret des arbres »

Centre culturel Napoléon III

10 € / 5 € pour les moins de 12 ans

CABARET DES ARBRES

par la compagnie La Girafe Bleue



MARDI 17 FÉVRIER

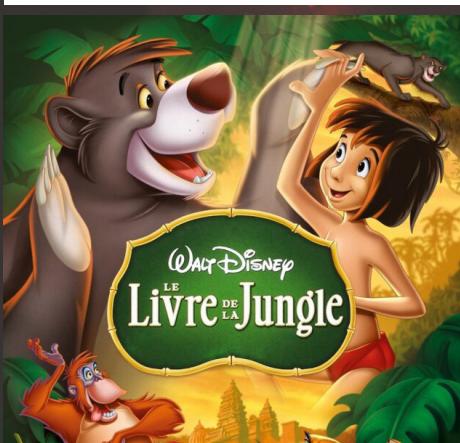
14h30, 16h30 et 20h

CINÉMARDIS

« Le livre de la jungle »

Auditorium de la mairie

Sans réservation - Gratuit



JEUDI 26 FÉVRIER - 14h30

CINÉ A L'AFFICHE « Olivia »

Centre culturel Napoléon III

Sans réservation

7 € / 4 € pour les moins de 18 ans

JEUDI 26 FÉVRIER - 20h

CINÉ A L'AFFICHE

« L'affaire Bojarski »

Centre culturel Napoléon III

Sans réservation

7 € / 4 € pour les moins de 18 ans

MARS

MARDI 10 MARS

14h30 et 20h

CINÉMARDIS - « Cocorico »

Auditorium de la mairie

Sans réservation - Gratuit

COCORICO

ON NE CHOISIT PAS SES ANCÈTRÉS !

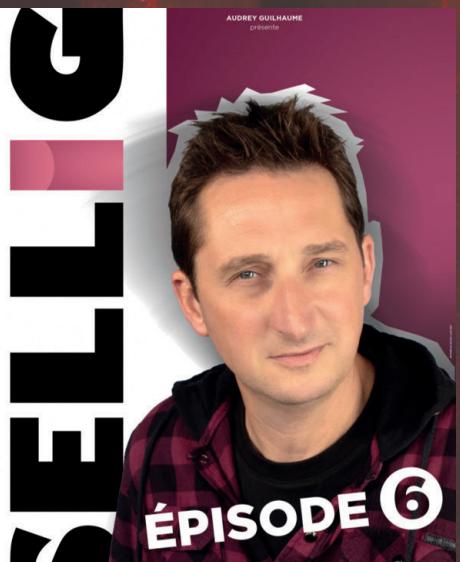


VENDREDI 13 MARS - 20h30

SELLIG « Épisode 6 »

Centre culturel Napoléon III

20 € / 10 € pour les moins de 12 ans



VENDREDI 20 MARS - 20h

CONCERT JEUNE PUBLIC

Festival des Pioupious

Centre culturel Napoléon III

10 € / 5 € pour les moins de 12 ans

JEUDI 26 MARS - 20h

CINÉ A L'AFFICHE

« programmation à venir »

Centre culturel Napoléon III

Sans réservation

7 € / 4 € pour les moins de 18 ans

VENDREDI 27 MARS - 20h30

CONCERT Bergermania

Centre culturel Napoléon III

10 € / 5 € pour les moins de 12 ans



AVRIL

JEUDI 2 AVRIL - 20h

CONCERT « Bel Canto »

Terrasse de la médiathèque

Gratuit



SAMEDI 4 AVRIL - 16h

Carnaval

Départ square Jean Jaurès

MARDI 14 AVRIL

14h30, 16h30 et 20h

CINÉMARDIS - « Super Mario Bros, le film »

Auditorium de la mairie

Sans réservation - Gratuit

JEUDI 23 AVRIL - 14h30

CINÉ A L'AFFICHE

« programmation à venir »

Centre culturel Napoléon III

Sans réservation

7 € / 4 € pour les moins de 18 ans

JEUDI 23 AVRIL - 20h

CINÉ A L'AFFICHE

« programmation à venir »

Centre culturel Napoléon III

Sans réservation

7 € / 4 € pour les moins de 18 ans

MAI

MARDI 12 MAI

14h30 et 20h

CINÉMARDIS - « En fanfare »

Auditorium de la mairie

Sans réservation - Gratuit